



REGLEMENT PARTICULIER

GRAND PRIX DE LA VILLE DE SAINT BENOIT

Jeudi 15 août 2019

Lieu : RD 53 Route de Takamaka – SAINT-BENOIT

ITINERAIRE : circuit de 7.000km/Tour

Départ :

Bourbier les Hauts au droit du Case
A droite giratoire de Bourbier les Rails
Par Chemin Hubert Delisle
A gauche direction la Marine
Jusqu'à l'échangeur de la RN2

RD53 Route de Takamaka
A gauche bretelle RN2
Jusqu'à École Bourbier les Hauts
A gauche Chemin Hubert Delisle

Arrivées : sur la RD 53 Route de Takamaka au droit du Case

CATEGORIES ET HORAIRES :

Accueil et Emargement :			12h00		
PCY D1 + D2 / CADETS :			13h00	8 tours	soit 56.000 km
PCY D3 + VET3 / Fém Jun-Sen :			13h02	6 tours	soit 42.000 km
MINIMES (G) :			13h03	3 tours	soit 21.000 km
FEMININES Min- Cad :			13h03	3 tours	soit 21.000 km
CAT REG. C1-2-3, JUNIOR, ESPOIR :			14h45	12 tours	soit 84.000 km

LEGENDE : D1=Pass'Cyclisme Open, D2= Pass'Cyclisme Plus d'1 année de licence, D3= Pass'Cyclisme 1ère année de licence + VET3 (+60). La catégorie Vétérans : VET1 (40+), VET2 (50+), VET3 (60+)

NB : La catégorie Pass'Cyclisme Open ne sera pas acceptée dans la course Régionale 1-2-3, Junior.

Arrêt de l'emargement 30 minutes avant chaque départ. Dossard à Gauche

L'organisateur demande aux coureurs de respecter ce délai pour la distribution des Dossards et Transpondeurs.

RAVITAILLEMENT : uniquement à pied à droite de la chaussée dans les parties montantes du circuit : RD 53 jusqu'au chemin Hubert Delisle.

Autorisé pour les catégories :

•PCY D1 + D2 / CADETS : 3^{ème} au 7^{ème} tour inclus.

•PCY D3 + V3 / Fém Jun-Sen : Non Autorisé.

•MINIMES / FEMININES Min- Cad : Non Autorisé.

•Catégorie Rég. C1-2-3, Junior, Espoir : du 3^{ème} au 11^{ème} tour inclus.

DEPANNAGE : A pied, à droite de la chaussée sur tout le circuit pour toutes les catégories.

COURSE EN CIRCUIT : Tout coureur doublé peut être arrêté et classé par les arbitres de course.

PRIX AUX COUREURS : Pas de grille Fédérale.

RECOMPENSES : les 3 premiers de chaque catégorie.

ENGAGEMENTS : 8€ : par coureur, +4€ dossard si oublié.

→ **Votre dossard FFC 2019 est obligatoire, + 4€ si oublié.**

DOSSARD A GAUCHE

Inscriptions obligatoires sur : www.webservices.re avant le mardi 13.08.2019 – 12H00.

ARBITRES : Karine DUDON, Marie-Annick MASCAREL, Anthony CHEFIARE, Daniel LAURET, Fabrice BEGUE, Eddy GOULJAR.

Arbitre Adjoint : Gianni ESPARON.

Délégué Fédéral : Daniel LAURET.

SECURITE : Il est rappelé aux coureurs que seul le côté droit de la chaussée leur est autorisé. Le code de la route doit être respecté ainsi que toutes les consignes données avant le départ. Il est demandé aux coureurs de ne jeter aucun déchet sur la voie publique.

Organisateur : Cyclo Club Bénédictins – GSM 0692 62 22 95

Tout coureur lauréat d'une récompense doit obligatoirement être présent au protocole.
En cas d'absence, il n'y aura aucune possibilité de récupérer une récompense après l'épreuve.

Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation Fédérale (FFC).